

Title	Une scène de rupture entre mère et fils dans la chanson de Raoul de Cambrai : la démesure de la mère entraîne la mort du fils
Sub Title	
Author	小川, 直之(Ogawa, Naoyuki)
Publisher	慶應義塾大学フランス文学研究室
Publication year	2003
Jtitle	Cahiers d'études françaises Université Keio (慶應義塾大学フランス文学研究室紀要). Vol.8, (2003. ), p.1- 13
JaLC DOI	
Abstract	Raoul de Cambrai est une épopée composée en ancien Français vers l'an 1200 dans la version qui nous est parvenue. Cette chanson sanglante chante la révolte de Raoul, baron du Cambrésis, contre le roi de France, les hostilités injustes que le héros commence contre le Vermandois, sa mort dans un conflit cruel avec son meilleur ami Bernier et de multiples actes guerriers de sa famille qui tire vengeance du défunt. Ainsi, le héros trouve la mort à la fin de la première partie occupant 3500 vers sur l'ensemble (8500 vers), mais les conflits qu'il évoque contre les gens du Vermandois demeurent le sujet directeur du poème. Raoul est extraordinairement démesuré et sa démesure est le moteur du récit tragique. Fait singulier, cela s'exprime, entre autres, dans une scène de querelle entre sa mère Aalais et lui : là, le fils injurie la mère qui essaie de le détourner d'une entreprise imprudente ; d'autre part, Aalais, aussi démesuré que son fils, maudit enfin celui-ci, ce qui le conduit, affirme le poète, à la mort. Notre objet sera de mettre en lumière cet épisode particulier en expliquant comment la démesure de Raoul incite Aalais à la malédiction.
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	<a href="https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20030000-0001">https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20030000-0001</a>

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the Keio Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

**Une scène de rupture entre mère et fils**  
**dans la chanson de *Raoul de Cambrai* :**  
**la démesure de la mère entraîne la mort du fils**

**Naoyuki OGAWA**

*Raoul de Cambrai* est une épopée composée en ancien français vers l'an 1200 dans la version qui nous est parvenue. Cette chanson sanglante chante la révolte de Raoul, baron du Cambrésis, contre le roi de France, les hostilités injustes que le héros commence contre le Vermandois, sa mort dans un conflit cruel avec son meilleur ami Bernier et de multiples actes guerriers de sa famille qui tire vengeance du défunt. Ainsi, le héros trouve la mort à la fin de la première partie occupant 3500 vers sur l'ensemble (8500 vers), mais les conflits qu'il évoque contre les gens du Vermandois demeurent le sujet directeur du poème.

Raoul est extraordinairement démesuré et sa démesure est le moteur du récit tragique. Fait singulier, cela s'exprime, entre autres, dans une scène de querelle entre sa mère Aalais et lui : là, le fils injurie la mère qui essaie de le détourner d'une entreprise imprudente ; d'autre part, Aalais, aussi démesuré que son fils, maudit enfin celui-ci, ce qui le conduit, affirme le poète, à la mort. Notre objet sera de mettre en lumière cet épisode particulier en expliquant comment la démesure de Raoul incite Aalais à la malédiction.

### **1. La démesure de Raoul**

L'origine de la guerre de Raoul de Cambrai contre le Vermandois repose certainement sur une série d'injustices commises par le roi envers Raoul et son

lignage : au moment de la mort de Raoul Taillefer, comte de Cambrai, le roi Louis donne l'investiture de la terre du défunt, non à son fils, mais à un de ses chevaliers ; et, alors que le fils Raoul, devenu majeur, réclame le fief paternel, Louis ne lui reconnaît que le droit de la première terre vacante. Le narrateur attribue, en effet, la cause de la guerre longue et sanglante à cette injustice du suzerain : « par malvais roi est mains frans hom honnis<sup>(1)</sup>. » (v. 650)

Par ailleurs, le poète suggère, au début de la chanson, une autre source de la tragédie. Dans la scène de l'adoubement de Raoul par le roi, tout en célébrant la belle physique du jeune chevalier, il déplore :

S'en lui n'eüst un poi de desmesure  
mieudres vasals ne tint onques droiture,  
mais de ce fu molt pesans l'aventure:  
hom desreez a molt painne dure. (vv. 320-323)

La « démesure », le défaut unique mais fatal de notre héros.

Pendant, la qualification de « démesuré » n'est pas toujours négative dans la tradition épique ; Roland et Vivien sont les meilleurs exemples. Le grand héros épique peut se caractériser par sa démesure. Or, pour présenter les traits d'un personnage, l'épopée a pour nature de recourir à ce que nous voyons et à ce que nous entendons, au lieu de multiplier les commentaires : « la plupart du temps, la construction du personnage s'effectue par le moyen des "actes" qu'il accomplit et des "paroles" qu'il prononce ou que d'autres profèrent à son sujet<sup>(2)</sup>. » La démesure de Raoul s'exprimera donc dans ses actes et dans ses paroles.

N'est-il pas surprenant que le trait épique à éclairer chez Raoul s'extériorise dans une querelle entre mère et fils ? Ce n'est pas, en effet, dans le grand champ de bataille comme Roncevaux ou Aliscans, mais dans la dispute avec sa mère, que notre héros apparaît dans tout l'éclat de sa démesure.

Certes, il se montre déjà démesuré dans les débats avec le roi. Mais Huguette

Legros remarque que, si Raoul est démesuré, ce n'est pas parce qu'il ne respecte pas, comme les autres barons révoltés, l'autorité royale qui doit établir l'ordre social ; « plus grave sans doute est l'attitude du héros à l'égard de sa mère<sup>(3)</sup> ». Et, comme l'affirme Reto Bezzola, la démesure que Raoul manifeste devant sa mère domine tout le poème : « cette démesure dicte [...] toutes les actions ultérieures : la destruction d'Origny, l'offense à Bernier, le fier refus opposé aux offres réitérées de paix des fils d'Herbert, l'invasion de leur territoire ; enfin, elle est la cause de sa mort tragique<sup>(4)</sup>. »

De fait, on se rendra compte, à l'issue de cette scène, que Raoul paie cher son extrême brutalité envers sa mère. Nous allons donc voir comment la démesure de Raoul prend forme dans sa discussion avec sa mère.

## **2. L'opposition de la mère au fils**

Quand Raoul prétend au fief de son père, le roi lui permet l'investiture de la première terre vacante au lieu du Cambrésis qu'il avait donné à un de ses barons, Giboin du Mans. Bientôt Herbert de Vermandois meurt laissant quatre fils ; Raoul entreprend alors de s'emparer du Vermandois. Mise au courant de l'intention de son fils, Aalais se met à le supplier de ne pas partir pour l'invasion.

D'abord, au début de son discours (vv. 811 et 827) et au milieu de ses dernières paroles (v. 939), Aalais met l'accent sur sa maternité ; entre autres, au v. 827 elle souligne qu'elle l'a « norri del lait de [sa] mamele. » Comme il est rare, chez les nobles de l'époque féodale, qu'une mère allaite elle-même ses enfants<sup>(5)</sup>, sa position de maternité pourrait justifier mieux ce qu'elle développe vis-à-vis de son fils.

La deuxième raison de son opposition à Raoul consiste dans un autre lien humain aussi important que la maternité ; elle évoque une amitié profonde entre son mari et le comte Herbert :

« R[aous] tes pères, cil qi fengenui,  
et quens Herbers furent tos jors ami.  
Maint grant estor ont ensamble fomi ;  
ainc n'ot entr'ax ne noise ne hustin. » (817-820)

En plus, Herbert laisse des fils ayant le droit de leur terre héréditaire. Pour voir mieux cette troisième raison, constatons que ce n'est pas la simple réaction émotionnelle qui fait recourir Aalais à la filiation maternelle et à la liaison amicale. Elle ne s'oppose pas à toute guerre ; au contraire, elle incite Raoul qui vient la retrouver à ne plus tarder à accomplir le devoir de reprendre le Cambrésis :

« Je me merveig qe tant l'as consenti  
qe grant pièce a ne l[= Giboin du Mans]'as mort ou honni. » (803,4)

Si son fils s'engageait dans la guerre de justice, elle serait heureuse de l'encourager. Voici un jugement qui résume le mieux les raisons qu'elle énumère : « a si grant tort guerre ne commencer. » (vv. 856 et 901)

Toutes ses objections tiennent à l'illégitimité de la guerre qui a comme origine l'injustice du roi : Aalais elle-même est une victime de l'injustice royale. Joseph Bédier explique le motif profond de ses oppositions, en disant qu' « Aalais [...] qui se souvient d'avoir souffert lorsque son fils fut dépouillé, supplie Raoul de ne pas dépouiller, à son tour, des orphelins<sup>(6)</sup>. » Cela révèle que le poète assigne à Aalais, non seulement le rôle maternel, mais aussi celui du véritable conseiller à l'égard de Raoul : un des devoirs du conseiller consiste à rappeler à son seigneur qu'un des principaux devoirs du chevalier est de défendre les orphelins et les veuves<sup>(7)</sup>.

On ne s'accorde donc pas complètement avec Pauline Matarasso qui insiste sur « l'illogisme féminin » d'Aalais : selon la critique, malgré les objections

sensées, « chez elle [= Aalais] la logique est subordonnée aux sentiments. [...] tout argument est bon qui l[= Raoul]’empêchera de partir<sup>(8)</sup>. » S’il lui manquait vraiment l’esprit logique, on comprendrait difficilement les deux questions suivantes d’Aalais. D’abord, elle demande à son fils : « combien as gent por guerre commencer ? » (v. 862) ; ensuite, elle l’interroge sur ce que deviendra Bernier que Raoul avait fait chevalier et qui est petit-fils d’Herbert : « Car me di ore q’escera de Bernier ? » (v. 902) La femme « entièrement dominée par ses sentiments<sup>(9)</sup> » ne pourrait pas faire ces interrogations. Il s’agit là donc d’un conseiller qui s’efforce d’empêcher son seigneur d’entrer dans une guerre injustifiée, plutôt qu’une mère aveuglée par l’amour pour son fils.

Aussitôt reçue la réponse de Raoul sur sa force militaire, elle s’écrie : « Dex ! [...] c’est mal acomencier » (v. 867) et décèle la faiblesse du plan de cette guerre. D’après elle, l’erreur fatale de Raoul est dans ce qu’il compte sur les forces de l’Arouaise : les gens de l’Arouaise ne sont que des lâches. Certes, elle ne donne aucune raison à sa méfiance à leur égard<sup>(10)</sup>, mais ce qui nous importe est qu’elle les compare avec les forces ennemies ; les gens de l’Arouaise ne méritent pas confiance, tandis que les fils d’Herbert sont puissants et courageux. Après avoir développé cette comparaison dans deux laisses (LII et LIII), elle en conclut la défaite de Raoul. Ses analyses fondées sur les observations objectives paraissent convaincantes, ce qui renforce l’impression qu’elle joue le rôle d’un conseiller.

Passons à la question qu’elle adresse à Raoul sur Bernier (supra v. 902) et qui constituera la dernière raison de son objection. Elle lui rappelle que la guerre risque de le confronter avec son meilleur ami, avec qui il avait grandi et qu’il avait fait chevalier : leur liaison à la fois amicale et féodale pourrait, en dernier ressort, empêcher Raoul de commencer la guerre. Mais il ose qualifier son ami de « félon [...] et fier » (v. 904) et lui imputer les torts dont celui-ci n’est pas responsable.

Jusqu’à ce moment-là, Aalais gardait son calme<sup>(12)</sup>, ce qui servait à valoriser

ses conseils. Mais la démesure incontrôlable de Raoul lui fait enfin changer de ton ; le narrateur l'indique explicitement :

Oit le [= Raoul] la dame, qide vive esraigier ;  
a haute vois commença a huchier :  
« Bien le savoie, a celer nel vos qier,  
ce est li nom dont avras destorbier,  
c'il en a aise, de la teste tranchier. » (913-915)

Il faudrait distinguer cette prédication néfaste des arguments démonstratifs qu'Aalais avait déjà faits. Dans son article sur le rôle de la mère, dans certaines oeuvres littéraires médiévales, comme une dénonciatrice du crime de son enfant caché soit dans le passé soit dans le futur, Régine Colliot remarque que, dans *Raoul de Cambrai*, la mère du héros apparaît comme une « prophétesse » qui dénonce une vérité terrible relative à son fils<sup>(12)</sup> : elle voit bien que son fils n'aura aucune justice ni aucune chance dans la guerre qu'il entreprend ; et c'est un désespoir mêlé d'exaspération qui la pousse à exprimer cela sous forme de prophétie.

Ensuite, Aalais supplie Raoul, une dernière fois, de se réconcilier avec les fils d'Herber en lui rappelant son devoir de reprendre sa terre héréditaire à Giboin du Mans. Elle épuise ainsi toutes les objections possibles contre son fils.

Par ailleurs, la scène peut être appelée celle d'Aalais : de la laisse XLVIII à LIII, la mère demeure éloquente dans soixante-cinq vers, tandis que Raoul n'en occupe que vingt et un. En plus, elle ne s'impose pas seulement sur la quantité de mots ; saute aux yeux, en effet, une particularité stylistique de ces laisses. Joseph Bédier dit à ce sujet qu'« en plusieurs laisses dont la monotonie est belle, la mère de Raoul reprend et prolonge sa prière obstinée<sup>(13)</sup>. » Et cela s'expliquera par l'effet des « laisses similaires » que Jean Rychner met en lumière dans son étude sur l'esthétique formelle des chansons de geste<sup>(14)</sup>. Les

éléments principaux des objections d'Aalais sont récurrents dans deux ou trois laisses : sa maternité à l'égard de Raoul (XLVIII et XLIX), l'illégitimité de l'invasion en préparation (de même), la puissance des fils d'Herbert (LI, LII et LIII) et la lâcheté des gens de l'Arouaise (LII et LIII).

Quant à Raoul, nous avons déjà vu qu'il ne manifeste, dans la brièveté de son langage, que l'obstination à la guerre contre le Vermandois. Il incarne ainsi la démesure des héros (chrétiens) épiques, qui se définit, d'après Paul Bancourt, comme « une sorte de défi à la raison<sup>(15)</sup> » « consistant dans un espoir insensé de succès<sup>(16)</sup>. » Mais Raoul va plus loin ; sa véritable démesure éclate dans sa réponse à sa mère. Après avoir qualifié de « lanier » celui qui prend conseil d'une femme au sujet de la guerre (v. 925-927), il injurie Aalais :

« Dedens vos chambres vos alez aaisier,  
bevez poison por vo pance encaissier,  
et si pensez se boivre et de mangier,  
car d'autre chose ne devez mais plaidier ! » (928-931)

Ces paroles sauvages et cruelles du fils ne font pas seulement renoncer la mère à le détourner de ses projets, mais aussi l'incitent à prendre une attitude aussi démesurée que son fils envers celui-ci.

### **3. La malédiction jetée par Aalais sur Raoul**

Dans son dernier discours, Aalais maudit finalement Raoul, ce qui apparaît le résultat de la démesure de ce dernier. Or, seule peut-elle expliquer la malédiction de la mère ?

#### **3. 1. Un différent survenu entre mère et fils dans une autre épopée romane**

La séquence que nous étudions dans *Raoul de Cambrai* rappellerait immédiatement celle qu'une autre chanson de geste présente de la dispute entre un guerrier et sa mère. Dans la *Chanson d'Antioche*<sup>(17)</sup>, la plus ancienne d'une

série des épopées ayant pour sujet les croisades, la musulmane Calabre essaie en vain de dissuader son fils Corbaran, roi d'Oliferne, de ses projets contre les croisés. L'épisode se déroule sous la forme d'une querelle entre mère et fils et se conclut par leur rupture comme dans *Raoul de Cambrai*. Mais Calabre ne maudit pas son fils. Une référence à cet épisode permettrait d'éclairer mieux la scène d'Aalais – Calabre, notamment la cause de la malédiction de la mère.

Au moment où Corbaran part pour la reprise d'Antioche tombée dans les mains des chrétiens, sa mère Calabre apparaît et s'efforce de le détourner de combattre ceux-ci ; ainsi commence une discussion pénible entre les deux.

Dans l'attitude à l'égard de sa mère, Corbarant est démesuré comme Raoul. Il ne lui répond pas seulement par des refus catégoriques, mais encore lui adresse des injures : « Toute estes redotee, l'en vos devoit tuer. » (v. 5393) et « Esperites malignes vos est el cors entrée. » (v. 6880)

En ce qui concerne Calabre aussi, nous avons l'impression de voir une autre Aalais en elle. D'abord, comme Aalais, Calabre dit hautement qu'elle s'oppose à son fils en tant que mère ; l'insistance sur sa maternité se trouve tout au début de ses arguments :

« Vos estes mes confors, mes cuers et mes pensés,  
En vos est tos mes joies et tote m'amistés. » (6841-2)

Et puis, la mère présente les raisons de son opposition à son fils : elle lui explique combien le Dieu des chrétiens est puissant dans l'*Ancien Testament* (vv. 6853-6873, 6894-6900) ; de plus, après avoir cité un prophète musulman d'il y a plus de cent ans qui avait prédit qu'

« uns pules venroit de devers Occident  
Qui conquerroit nos terres par lor fier hardement, » (6932-5)

elle affirme, en lisant les astres, que le moment est venu de voir la prophétie se

réaliser (vv. 6937-8) et fait, à propos de l'avenir de Corbaran, des prédictions néfastes :

« Se or estes vencus, viels serés et honis  
Onques ne fustes tant ne amés ne cieris  
Com vos serés adont blastengiés et laidis. » (6910-2)

La similitude est frappante entre cet épisode et celui de *Raoul de Cambrai*<sup>(18)</sup>. Cependant, ceux-ci se différencient par leurs dénouements. Calabre, prongée dans un désespoir mêlé de « grant paor » (v. 6955), quitte Corbaran tranquillement, tandis qu'Aalais ne s'en va pas sans laisser un long discours qui se conclut par une malédiction à Raoulson fils. Nous verrons donc d'où provient cette sentense de mort qu'elle rend à son fils ?

### 3. 2. La malédiction causée par la démesure d'Aalais

Dans ce discours que Jean Rychner cite comme exemple de « l'utilité d'un rappel général<sup>(19)</sup> », Aalais rappelle une suite de peines qu'elle avait subies depuis la mort de son mari dans l'espoir que son fils se rétablirait dans ses droits du fief héréditaire, et puis déplore qu'il est sur le point d' « aler tel terre chalengier / ou [ses] ancestres ne prist ainz un denier » (v. 953-4) ; ainsi ce passage « rappelle des événements antérieurs, rappel utile au moment où, l'exposition du sujet terminée, la guerre va commencer<sup>(20)</sup>. »

Mais Aalais ne se limite pas à reprendre son opinion ; son désespoir extrême la pousse à maudire son fils :

« et qant por moi ne le viex or laisier,  
cil Damerdiex qi tout a a jugier  
ne t'en remaint sain ne sauf ne entier ! » (955-7)

Malgré le repentir profond sur lequel se précipite Aalais, cette malédiction

avait déjà fixé la destinée du héros. Gaston Paris dit que « la malédiction une fois lancée, [...] l'effet n'en peut plus être arrêté, et dès lors une destinée fatale est suspendue sur la tête de Raoul<sup>(21)</sup> » ; Joseph Bédier affirme, lui aussi, que « L'exécrable parole une fois lancée ne peut plus être reprise : par une conception semblable à celle des mythes grecs, la malédiction prend forme et vie au sortir des lèvres maternelles<sup>(22)</sup>. » Et le narrateur, lui, annonce ce qu'apportera à Raoul cette malédiction :

Par cel maldit ot il [= Raoul] tel destorbier,  
con vos orez, de la teste trenchier ! (958-959)

William Calin, en soulignant l'importance de la conception du lignage dans *Raoul de Cambrai*, remarque que « les membres du clan peuvent être considérés comme des extensions de l'un des protagonistes<sup>(23)</sup>. » Dans ce sens, on pourrait reconnaître un attribut de Raoul qu'est la démesure à sa mère et, de surcroît, approuver le point de vue de Pauline Matarasso selon lequel la malédiction provient, dans une certaine mesure, de la démesure d'Aalais, « le pendant féminin de son fils<sup>(24)</sup> ». Ainsi, Matarasso traduit le rapport Aalais – Raoul par l'expression « telle mère, tel fils<sup>(25)</sup> », expression justifiable mais peut-être trop sévère à la mère. Justifiable, sous prétexte de « virilité, rudesse et violence<sup>(26)</sup> » dont elle témoigne à travers la chanson ; trop sévère, parce qu'elle n'est pas un monstre de la démesure comme son fils : il faudrait tenir compte de l'amertume qu'elle montre quand elle donne à celui-ci sa malédiction. En effet, c'est en larmes qu'elle fait son dernier discours (v. 932) et, en plus, dès qu'elle le quitte, elle regrette son acte et passe ses jours dans l'église.

Ainsi, poussée par sa propre démesure, Aalais maudit son fils. Son remords immédiat rappelle qu'elle est la mère de ce dernier, mais, bien qu'en un instant, sa démesure l'emporte sur sa maternité, ce qui détermine, selon le poète, la destinée fatale de Raoul.

## Conclusion

La chanson de geste française de *Raoul de Cambrai* est l'histoire des victimes de la démesure du héros éponyme. Dans le monde épique habitent d'innombrables insensés, mais, pour parler du personnage si démesuré qu'il accable d'invectives sa mère qui le déconseille acharnement de s'engager dans une geurre désespérée, nous ne connaissons que deux : notre héros et Corbaran de la *Chanson d'Antioche*. Les deux scènes de dispute entre mère et fils se ressemblent, à une différence près : tandis que la mère de Corbaran, écrasée de douleur, sort de scène tranquillement, Aalais, au comble non seulement du désespoir mais aussi de la colère, laisse échapper une malédiction contre son fils, malédiction qui se concrétise par la mort de celui-ci. Dans cette chanson, la mère est aussi dominée par la démesure, en quoi consiste, en fin de compte, la tragédie du héros.

## NOTES

- (1) *Raoul de Cambrai : chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, éditée par Sarah Kay, annotée et traduite par William Kibler, Paris, Librairie Générale Française, 1996 (*Lettres Gothiques*) ; voir aussi vv. 603-605.
- (2) François Suard, *La chanson de geste*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993 (*Que sais-je ?*), p. 42.
- (3) Huguette Legros, « Raoul de Cambrai et Dom Juan : Héros luciférien ou personnage écartelé entre deux ordres moraux ? », dans *La chanson de geste et le mythe carolingien : Mélanges René Louis*, 2 vol., Saint-Père-sous-Vézelay. 1982, t. II, p. 1022.
- (4) Reto R. Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident 500-1200*, t. II : *La Société féodale et la transformation de la littérature de cour*, Champion, Paris, 1960, p. 511.
- (5) Léon Gautier, *La chevalerie*, Paris, Sanard et Derangeon, 1895, réimpression, Puisseaux, Pardès, 1988, p. 119. A ce sujet, Thelma S. Fenster indique la signification symbolique que les gens du Moyen Age accordent à ce qu'une mère nourrit ses enfants au sein ; voir son article : « The Son's Mother : Aalais and Marsent in *Raoul de Cambrai* », dans *Olifant*, vol. 12, No. 2, 1987, p. 84, note 11.
- (6) Joseph Bédier, *Les Légendes épiques : Recherches sur la formation des chansons de*

geste, 4 vols., 3<sup>e</sup> éd., Paris, Champion, 1926-29, t. II, p. 342.

(7) Léon Gautier, *op. cit.* p. 52.

(8) Pauline Matarasso, *Recherches historiques et littéraires sur Raoul de Cambrai*, Nizet, Paris, 1962, p. 235.

(9) *Op. cit.*, p. 234.

(10) On trouve, même chez Raoul, une certaine hésitation sur les habitants de ce pays (v. 865-866). A ce sujet, Paulin Paris ramène « une aussi forte rancune » qu'Aalais éprouve contre ces gens à celle du trouvère contre eux. Voir ses études sur *Raoul de Cambrai* dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, Paris, 1895, p.713.

(11) Le narrateur introduit la parole d'Aalais par des descriptions neutres. Cf. vv. 794, 853 : dist ele ; vv. 867, 868 : dist la dame ; vv. 826 : dist A[alais] la bête ; v. 855: dist la dame au vis fier ; v. 844 : Son fil apele, ce li dist par contraire ; v. 810 : Oit le la dame, souspirant respondi.

(12) Régine Colliot, « Un rapport dramatique mère / enfant dans le récit médiéval : la mère dénonciatrice du crime » : dans *Sénéfiance*, 26, p. 167.

(13) Joseph Bédier, *op. cit.*, p. 342.

(14) Jean Rychner, *La Chanson de geste: Essai sur l'art épique des jongleurs*, Droz, Genève, 1955, p.62.

(15) Paul Bancourt, *Les Musulmans dans les chansons de geste du cycle du roi*. 2 vol., Aix-en-Provence, Université de Provence, 1982, t. 1, p. 207.

(16) *Op. cit.*, p. 217.

(17) *La Chanson d'Antioche I : Edition du texte d'après la version ancienne*, éd. S. Duparc-Quioc, Paris, Paul Geuthner, Documents relatifs à l'histoire des croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XI, 1977.

(18) *La Chanson d'Antioche* aurait été composée par un pèlerin poète nommé Richard immédiatement après les événements qu'elle évoque, soit au lendemain de la première croisade, ne nous est parvenue que sous la forme d'un remaniement qu'un certain Graindor de Douai aurait exécuté à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le fait que l'épisode en question se trouve dans tous les manuscrits de la version ancienne nous suggère qu'il remonterait au poème original ; en effet, un chroniqueur anonyme, témoin oculaire de la première croisade en tant que vassal de Bohémond de Sicile, donc presque contemporain de Richard, rapporte que Kerbogha (le Corbaran de la *Chanson d'Antioche*), émir de Mossoul, se dispute avec sa mère, non nommée, qui lui demande de renoncer à toute guerre contre les Francs, juste après la chute d'Antioche. (Cf.

*L'Histoire anonyme de la première croisade*, éd. et trad. L. Bréhier, Paris, 1964 (1<sup>ère</sup> éd. 1924), p. 119-125.) Nous en concluons que l'entretien de Corbaran avec sa mère est antérieur à celui de Raoul avec Aalais, dans son état primitif au moins.

(19) Jean Rychner, *op. cit.*, p. 62.

(20) *Op. cit.*, p. 63.

(21) Gaston Paris, son article sur *Raoul de Cambrai*, dans ses *Mélanges de littérature française du Moyen Age*, publiés par Mario Roques, Paris, 1966, p. 155.

(22) Joseph Bédier, *op. cit.*, p. 343.

(22) Pauline Matarasso,

(23) William Calin, « *Raoul de Cambrai* : un univers en décomposition » dans *Actes du VI<sup>e</sup> Congrès de la Société Rencesvals*, CUER-MA, Aix-en-Provence, 1974, p. 429.

(24) Pauline Matarasso. *op. cit.*, p. 234.

(25) *Op. cit.*, p. 235.

(26) *Op. cit.*, p. 237.